

COMPTE RENDU de Conseil Municipal du 30 juillet 2015

Etaient présents : MMES ET MRS. DEROUET. COQUIO. LAUTOUR. GESLIN. GUERIN. PELLERIN. BESNARD. BOUCHARD. POTTIER. BROTCHE. LESELLIER.FOURRE. LETONDEUR. LANGLOIS

Absents : Jean-Pierre FOUCHER

Secrétaire de séance : F. LAUTOUR

La séance est ouverte à 20h30.

- Etude de devis suite à consultation pour mission SPS – Aménagement d'un Boulangerie – Bar – Tabac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Boulangerie-Bar-Tabac, il avait décidé de lancer une consultation auprès d'entreprises pour choisir un coordonnateur de Sécurité et de Protection de la santé (CSPS).

Sur les 3 entreprises sollicitées, une entreprise nous précise être en retraite et sur les 2 entreprises restantes, seul le Cabinet Morisset nous a répondu.

Après étude de son offre et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir le Cabinet Morisset pour un montant de 1540.00 € HT soit 1848.00 € TTC.

- Etude de devis suite à consultation BET Rapport Amiante et Plomb

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que dans le cadre des travaux d'aménagement de la Boulangerie-Bar-Tabac, il avait décidé de lancer une consultation auprès d'entreprises pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb.

Sur les 3 entreprises sollicitées, une seule entreprise a répondu, il s'agit d'Orne Expertise – Alizé.

Après étude de son offre et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise Orne Expertise – Alizé pour un montant de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC pour le diagnostic Amiante et 250.00 € HT soit 300.00 € TTC pour le diagnostic Plomb, auquel il faut ajouter, si nécessaire, 65 € HT par analyse.

- Approbation de la réforme des statuts du Se61

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal que celui-ci avait approuvé les nouveaux statuts du Se61 lors de la précédente réunion mais que la Préfecture demande au Se61 de prendre une nouvelle délibération pour modification des statuts du Se61, ce qui implique que chaque commune doit à nouveau délibérer.

La modification des statuts du Se61 est proposée, elle porte sur :

- la modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à la modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.

- la prise de nouvelles compétences optionnelles par le Se61.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'approuver les nouveaux statuts du Se61 annexés à la présente délibération.

- **Achat de Mobilier scolaire**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la Directrice de l'Ecole concernant l'acquisition de mobilier scolaire auprès de l'entreprise UGAP pour la rentrée 2015-2016 comme suit :

- 4 lots de 2 Tables Polya piètement réglable plateau stratifié : 159.49 €
X 4 = 637.96 € TTC

- 2 lots de 4 casiers pour table pyla : 33.67 X 2 = 66.74 € TTC

- 4 lots de 4 chaises : 142.00 X 4 = 568.00 € TTC

Soit un montant total de 1272.70 € TTC

Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ces achats auprès de l'entreprise UGAP pour un montant total de 1272.70 € TTC.

- **Questions diverses**

❶ Mme Langlois indique au Conseil Municipal que la lumière de l'Ecole reste allumée trop souvent et que l'éclairage public n'est pas coordonné, certaines lampes s'éteignent à 23h et d'autres à 00h00.

❷ M. Pellerin s'interroge sur le curage de la mare de la Biscuiterie. En effet, il faut restreindre le temps à cause des risques d'incendies. M. Coquio répond que c'est en cours et que le matériel arrivera en septembre par l'Entreprise Courteille.

La séance est close à 20h45.